



www.fnte.cgt.fr

Rencontre Bilatérale du 16 mai 2017

Service de Santé des Armées

Une délégation fédérale* a rencontré la DCSSA Mardi 16 mai. Cette réunion en bilatérale était avant tout destinée à préparer le CTR qui se tiendra le 14 juin prochain.

Voici les thèmes qui ont été abordés :

Distorsion d'emplois : toujours en cours d'instruction, la DCSSA affirme que des avancées ont été constatées. Pour la CGT, il est inacceptable que les agents subissent ces lacunes administratives. Ce problème devient urgent.

Restructuration : les déflations continuent dans les HIA hors plates-formes mettant en difficulté les personnels qui se retrouvent le plus souvent en sous-effectif, les réorganisations des services sont difficilement vivables. Les congés ou formations sont examinées à la loupe, voir supprimées. Difficile à vivre, ces personnels ressentent un harcèlement institutionnel visant à les pousser vers la sortie.

Concernant l'HIA PERCY, la DCSSA affirme vouloir recruter 19 personnels pour 2018, dont deux aides-soignantes de l'ONAC.

La CGT dénonce les conditions de travail actuelles, notamment le manque de brancardiers. Cette tâche est effectuée par les aides-soignants ou les infirmiers pénalisant la qualité de soin. Nous demandons la reconnaissance de statuts des professions brancardiers et agents de stérilisation.

Parcours professionnel : la CGT insiste encore une fois sur les anomalies dans la réalisation des CREP. De nombreux agents sont pénalisés par ces dysfonctionnements mettant leurs carrières en parenthèses. La DCSSA répond que des formations en direction de l'encadrement ont été réalisées, et qu'il est vraiment navrant que ces constatations soient encore d'actualité. Une sensibilisation va être engagée. Nous déplorons le faible taux d'avancements au sein du SSA pour le personnel pourtant dévoué.

Un coup de pouce serait mérité en cette période d'attentats où les agents ont répondu présent.

La DCSSA demande la possibilité d'intégrer les infirmières dans la dérogation d'horaires sur le temps de travail. C'est-à-dire de travailler en douze heures la semaine, argumentant l'absence de candidats pour l'embauche, les infirmières préférant la fonction Publique hospitalière qui autorise ces pratiques.

La CGT est contre ce projet qui aurait un impact important sur la vie familiale de ces agents et freinerait d'autant le nombre de Recrutement nécessaire pour une qualité de soins.

Concernant la nouvelle gouvernance, ce projet est toujours à l'état d'étude et sera finalisé en fin de mois pour une attente de validation.

Question diverses, mutations :

Notre délégation a fait part du mécontentement des personnels et l'urgence sur cette question, afin que des salariés issus des anciennes colonies puissent bénéficier d'une mutation dans leurs départements.

Elle a expliqué les grandes difficultés que rencontrent les fonctionnaires originaires de la France d'outre-mer dès lors qu'ils formulent ce droit statutaire.

Elle a rappelé l'opacité du système de mutation et les nombreuses incohérences, qui mettent à mal l'équité.

A titre d'exemple :

Est-il normal, qu'après plus de trente années de service en France hexagonale, des fonctionnaires Ultramarins qui ont adressé de multiples demandes, restent sans aucune réponse, négative ou positive ? C'est aussi des postes ouverts qui arrivent quelques jours avant la date de clôture, sont-ils déjà réservés ? Pour qui ?

Pour la délégation CGT, le dispositif des centres des intérêts moraux et matériels CIMM a été retenu comme le moyen le plus efficace «critère à prendre en compte dans les mutations des fonctionnaires ultramarins». Cela existe déjà, notamment par le Décret n°78-399 du 20 mars 1978.

Les critères de mutation pour le personnel administratif sont ceux de la fonction publique de par la Loi 84-16 du 11 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives aux trois versants de la fonction publique l'état.

Notre délégation CGT a demandé son application par un taux, qui soit réservé en priorité pour le personnel fonctionnaire civil de la défense avec un calendrier annuel.

Sans aucune remise en cause de la mission régalienne du SSA.

La DCSSA nous a fait savoir qu'elle n'a jamais émis des objections et d'oppositions sur ces dossiers, elle n'est qu'une Direction.

La CGT sera attentive à cette revendication qui est légitime, elle apportera tout le soutien nécessaire aux salariés et en toutes circonstances.

Montreuil, le 29 mai 2017

*** La délégation CGT était composée de Clément TIFEAU de l'HIA Percy, Jacques PRAUCA de l'HIA Bégin et Pascal Le CAPITAINE de l'HIA Desgenettes.**

